



# L'APPRENTISSAGE

## UN MÉTIER, UN AVENIR !

[unmetier-unavenir.grandest.fr](http://unmetier-unavenir.grandest.fr)

**L'APPRENTISSAGE EST DÉSORMAIS ACCESSIBLE  
JUSQU'À 30 ANS EN RÉGION GRAND EST !**

La Région Grand Est a été retenue pour piloter une expérimentation portant sur le relèvement à 30 ans de l'âge limite d'entrée en apprentissage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, toute personne âgée de 26 à 30 ans révolus peut donc signer un contrat d'apprentissage en Région Grand Est, à condition :

- que le contrat débute avant le 31<sup>e</sup> anniversaire de l'apprenti-e ;
- que la formation suivie par l'apprenti-e soit dispensée dans un CFA situé dans le Grand Est, quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise.

### **VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 30 ANS ?**

Vous souhaitez bénéficier d'une formation concrète et professionnalisante ?  
Faites le choix de l'apprentissage et accédez à l'excellence !

### **L'APPRENTISSAGE, ÇA CONSISTE EN QUOI ?**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à l'apprenti-e de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation d'apprentis (CFA) pendant une durée d'un à trois ans.

## POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE ?

### → Pour bénéficier à la fois d'une expérience professionnelle & d'une formation diplômante.

En faisant le choix de l'apprentissage, vous aurez la chance d'acquérir une expérience professionnelle tout en préparant un diplôme : les cursus par alternance permettent en effet de développer un savoir-faire unique en entreprise auprès d'un maître d'apprentissage expérimenté, et de savoirs théoriques et pratiques transmis lors de cours dispensés dans les centres de formation.

### → Parce que l'apprentissage, c'est une voie de formation accessible dans tous les domaines, à tous les niveaux.

Les diplômes accessibles par apprentissage vont du CAP au diplôme d'ingénieur & master, en passant par le Bac Pro, dans des domaines aussi diversifiés que la santé, la communication, le commerce, l'industrie, la restauration, les travaux publics... Dans la région Grand Est, plus de 1700 diplômes sont accessibles par apprentissage.

### → Parce que choisir l'apprentissage, c'est bénéficier d'une rémunération durant sa formation.

En tant qu'apprenti-e, vous percevrez un salaire durant toute la durée de votre formation. Votre rémunération correspondra à minima à un pourcentage du SMIC, déterminé en fonction de votre âge.

### → Pour mettre toutes les chances de son côté afin d'accéder à un emploi suite à sa formation.

Accompagné-e, soutenu-e et guidé-e par votre maître d'apprentissage, vous gagnerez en autonomie au cours de votre cursus et vous verrez confier de nouvelles responsabilités. L'apprentissage constitue une excellente voie d'insertion professionnelle : 7 apprentis sur 10 ont un emploi un an après leur entrée sur le marché du travail.

GRILLE DE RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti-e		
	Moins de 18 ans	De 18 à 21 ans	Plus de 21 ans
1 <sup>ère</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 %** du SMIC
2 <sup>e</sup> année ***	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 %** du SMIC
3 <sup>e</sup> année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

SMIC mensuel brut : 1 498,47 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 - le SMIC évolue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.  
 \*\* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.  
 \*\*\* les étudiants en licence professionnelle ou en master 2 sont rémunérés à hauteur de la 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.